



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE  
DES SECTEURS DE LEZOUX  
MARINGUES ET VERTAIZON  
Equipe Spécialisée d'Alzheimer.  
29 bis avenue de Verdun  
63190 Lezoux  
Téléphone : 04 73 73 18 86 ou 06 77 81 13 75  
Mail : [esa.lezoux@gmail.com](mailto:esa.lezoux@gmail.com)

A Lezoux, le 27 Juin 2024

Madame, Monsieur,

Suite à l'appel à projet relatif à la création d'une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) lancé par l'ARS en septembre 2023, nous avons l'honneur de vous informer que le SIASD de LEZOUX a reçu une réponse favorable. La mise en place du service est effective depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2024.

L'Equipe Spécialisée Alzheimer a pour objectif d'accompagner les personnes présentant des troubles de la mémoire à un stade léger ou modéré, maladie Alzheimer ou apparentée, maladies neurodégénératives (maladie de Parkinson, Sclérose en plaque, séquelle d'AVC...) vivant à domicile.

L'ESA œuvre avec la personne elle-même et son entourage à trouver des moyens pour faciliter leur vie au quotidien.

L'ESA a pour mission de dispenser des séances de soins d'accompagnement, de stimulation et de réhabilitation. Elle permettra de prolonger le maintien à domicile en sollicitant et en renforçant les capacités cognitives, fonctionnelles et le savoir faire de la vie quotidienne. Elle proposera et aidera à automatiser des stratégies compensatoires et elle permettra de renforcer l'estime de soi et la communication pour éviter et/ou limiter les troubles du comportement.

L'ESA pourra conseiller sur l'aménagement du domicile afin de renforcer l'autonomie et la sécurité des personnes prise en charge. Elle accompagnera l'entourage sur la compréhension de la maladie, ses répercussions au quotidien et sur la recherche de solutions de répit.

L'ESA est composé d'une Infirmière Coordinatrice, d'un ergothérapeute et de 2 ou 3 Assistantes de Soins en Gérontologie (ASG).

L'ESA intervient sur prescription médicale du médecin généraliste ou spécialiste (soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile), prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

La durée de la prise en charge est de 15 séances de soins sur une période de trois mois et demi, à raison d'une séance d'une heure par semaine.

Ces séances sont renouvelables, chaque année, à la date d'anniversaire de l'admission, en produisant une nouvelle prescription médicale.

Vous trouverez ci-joint le territoire d'intervention de l'ESA.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre courrier. Merci d'en diffuser l'information. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Mme RODRIGUEZ, Directrice du SIASD de Lezoux  
Mme LABBAYE Claire, Infirmière Coordinatrice



## CARTE DES COMMUNES PRISES EN CHARGE PAR L'ÉQUIPE SPECIALISÉE ALZHEIMER DU SIASD DE LEZOUX.

